

LES TRACES NUMERIQUES

L'Essentiel

Chacune de nos connexions à Internet laisse des traces indélébiles, que ce soit de façon volontaire ou involontaire. Les traces volontaires sont celles qui sont laissées à travers ce que nous révélons de nous dans nos publications (ex : réseaux sociaux), alors que les involontaires sont celles que les moteurs de recherches et sites retiennent par le biais de nos actions sur Internet. Ces traces peuvent pour certaines être qualifiées de données personnelles, et font l'objet d'une protection particulière précisée par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

TRACES ET DONNEES PERSONNELLES

Selon la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), **une donnée personnelle est toute information se rapportant à une personne physique, identifiée ou identifiable**. Une personne physique peut être identifiée à la fois de façon directe, par exemple par son nom ou prénom, ou indirectement, comme par sa voix, son image, sa plaque d'immatriculation, son numéro de téléphone ou encore un identifiant tel qu'une adresse courriel ou un numéro de sécurité sociale. L'identification d'une personne physique peut ainsi être réalisée à partir d'une seule donnée, ou à partir du croisement de plusieurs d'entre elles.

Ainsi, **à chaque fois que vous créez un compte sur une plateforme internet ou adhérez à un service en ligne, vous communiquez vos données personnelles**. Celles-ci sont précieuses pour les entreprises, qui peuvent notamment grâce à celles-ci établir des statistiques de leurs clients et de ce fait mieux les cibler.

Il faut en effet acquérir les bons réflexes pour protéger efficacement ses données personnelles lors de nos interactions en ligne.

PROTEGER SES DONNEES PERSONNELLES

Il est tout d'abord possible, lors de votre arrivée sur un site Internet, de **désactiver les cookies**, qui sont les traceurs mis en place par les sites web pour analyser votre utilisation de ce site, et ainsi adapter celui-ci à vos goûts.

Ensuite, **ne communiquez que les informations vous concernant qui sont absolument nécessaires au bon fonctionnement du service que vous utilisez**. Lorsque cela est possible, il est également conseillé d'utiliser un pseudonyme pour éviter que vous soyez identifiable. Pour protéger au mieux vos comptes, faites aussi attention au mot de passe que vous choisissez : complexifiez-le au maximum en utilisant différents types de signes, et ne les réutilisez pas sur plusieurs services en ligne.

Enfin, vous pouvez **demande le retrait d'une information ou d'une image** de vous présente sur Internet, en utilisant votre droit à l'oubli, conféré par le RGPD.